



Le lien CGT Canon N°6

ÇA DEMENAGE !
(en *catimini...*)

Courbevoie le 13 novembre 2017



La Direction a décidé de constituer un groupe de travail composé de salariés triés sur le volet, afin de discuter de l'aménagement du futur siège qui regroupera le personnel de Courbevoie et de Montévrain.

Comme à son habitude, **la Direction a décidé de ne pas associer les représentants du personnel** dans le montage du dossier et de les écarter sciemment des groupes de travail qui vont plancher sur les mesures sociales d'accompagnement au déménagement. Ce parti-pris évite ainsi à nos dirigeants d'avoir à prendre en compte les souhaits et revendications des salariés concernés.

L'intention de la Direction est claire : **il s'agit de priver les élus de leurs prérogatives et d'éviter toute discussion et tout pourparlers afin d'élaborer en catimini un projet d'accord "clé en main"** et non-négociable sur les mesures d'accompagnement.

Ce projet finalisé sera présenté aux Organisations Syndicales au dernier moment en ne leur laissant aucune marge de manœuvre sur les principales dispositions d'aide et de compensation.

"Signez ici et circulez, il n'y a rien à voir" !

Pourtant, **la Direction avait indiqué aux élus que RIEN n'était fait** et que le dossier était en cours d'élaboration avant concertation. Balivernes !

Si la CGT vous alerte sur ces faits, c'est que vos élus déplorent que la Direction fasse du projet de déménagement une chasse-gardée. La DRH veut avoir les mains libres pour **réduire au minimum les mesures d'accompagnement et les compensations financières ou matérielles liées au transfert.**

Les représentants du personnel devraient pourtant être associés dès l'élaboration du projet et la constitution du dossier, et pas seulement lors de son officialisation par la procédure d'information / consultation.

En agissant ainsi, **la Direction montre son peu d'intérêt envers les collaborateurs**, leurs conditions de travail après le déménagement, le temps perdu dans les transports, les dépenses supplémentaires en garde d'enfant, carburant, changement de domicile, etc.

Votre Syndicat CGT a donc décidé de saisir l'Inspection du Travail et d'étudier tous les recours légaux afin de faire respecter les prérogatives des IRP et les intérêts du personnel.

